

extraordinaire par l'inflation qu'on veut, comme mon préopinant, le chef du NPD (M. Broadbent) l'a dit tantôt. Je pense que l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens) l'a répété aussi. Je pense qu'on veut élargir le marché, pour faire comme un marché commun d'importation-exportation, en n'étant pas trop éveillé à ces contrôles, donc on dit que si on laisse entrer au Canada la chaussure de Taïwan ou d'ailleurs, c'est que cette chaussure importée coûte 32, 33, 35 p. 100 de moins que celle fabriquée au pays. On va la payer meilleur marché. Cela est archi-faux! Allons, nous, les consommateurs, dans n'importe quel magasin, que je n'ai pas à nommer à la Chambre, pour ne pas faire de publicité, les grosses chaînes de magasins anonymes, les plus grands responsables de l'importation de la chaussure au Canada, et nous verrons que nous payons de plus en plus cher. Voyons ce qu'on payait il y a deux, trois ans. Pour une paire de chaussures faites à l'extérieur du pays, et qui passe par Taïwan ou par le Japon pour la forme, ou par ailleurs, ou qui vient de la Tchécoslovaquie, et j'ai des factures que je peux donner en preuve, on payait \$33 et quelques cents. Et aujourd'hui, pour la même paire de chaussures importées de la même place, on paie \$54, et ce dans les gros magasins à chaîne. Le gouvernement laisse quand même importer les chaussures d'une façon extraordinaire: on dirait qu'on n'a plus de contrôle du tout, on contrôle l'inflation, c'est dangereux, mais on ne contrôle pas les profits du dernier gars, le *Trust* anonyme, qui fait la dernière place pour et contre tous; à celui-là, on ne touche pas!

● (1630)

**Une voix:** Celui-là, il n'est pas dans le bateau!

**M. Beaudoin:** Ah! celui-là, il n'est pas dans la barque! Il est contrôlé d'une drôle de façon: s'il est contrôlé ce type-là, on peut peut-être le contrôler en imposant ses profits. S'il s'agit d'une multinationale, on la contrôle drôlement parce qu'on contrôle un secteur de ses agissements, surtout si elle passe par deux ou trois pays pour venir jusque-là: je le prouverai dans quelques instants.

J'aimerais beaucoup entretenir la Chambre sur ce sujet parce que cette loi anti-inflation a touché tout le monde. Il y a surtout un secteur qu'on n'a pas touché. Le gouvernement, et je l'admire, a fait un grand pas pour aider les textiles par cette loi anti-dumping, et le reste... parce que ce n'était pas une loi, c'était un règlement qu'on s'était fait: on "dumpait" chez nous.

Le gouvernement a fait une action très positive, et encore aujourd'hui il y a un ministre qui s'est levé pour parler de ce domaine. Je crois que dans le domaine du textile, dans le Québec actuellement au moins, cela va beaucoup mieux et j'en félicite le gouvernement. Mais dans la chaussure, cela va très mal et cela fait six, sept ans que cela va mal. Plus précisément, le 4 juin 1970, tel que relaté à la page 7711 du compte rendu officiel des *Débats*, je demandais l'ajournement de la Chambre justement parce que cela allait très mal dans l'industrie de la chaussure. L'Orateur a refusé cette motion alléguant que le sujet était très important mais pas si urgent que cela, et je cite:

Il va sans dire que le problème soulevé par l'honorable député de Richmond est d'intérêt national et inquiète plusieurs de nos collègues, qui ont d'ailleurs manifesté leur inquiétude, de même que l'intérêt qu'ils portent à ce problème, par leurs interventions répétées au cours des dernières semaines et des derniers mois.

### *Anti-inflation—Loi*

Il me semble, cependant, que le problème si important soulevé par l'honorable député de Richmond ne revêt pas le caractère d'urgence immédiate requis par les dispositions de l'article 26.

Il s'agit d'un problème d'intérêt national, tout comme l'honorable député de Richmond et ses collègues le reconnaissent, mais il importe qu'une motion proposée en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement...

... et le reste, doit avoir un caractère d'urgence nouvelle et soudaine. L'Orateur avait parfaitement raison, ce n'était pas une urgence soudaine, cela faisait tellement longtemps que cela allait mal dans la chaussure.

Étant donné les circonstances, et tout en reconnaissant de nouveau l'importance immédiate et nationale du problème soulevé par l'honorable député, je lui suggère bien respectueusement qu'il n'est pas possible, aujourd'hui, de proposer une motion relative à l'ajournement de la Chambre en vue de discuter du problème qu'il a signalé.

J'ai donc suivi le conseil de la présidence et je suis revenu à maintes reprises sur le sujet dans les jours et dans les mois qui ont suivi.

● (1640)

Le 16 juin 1970, je demandais en vertu de l'article 43 du Règlement, un débat sur cette question, et l'unanimité m'a été refusée par quelques députés de la Chambre. Si on me le permet, j'aimerais citer un passage de mon intervention d'alors consigné à la page 8154 du compte rendu officiel des *Débats*:

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'étude de cette question requiert un débat d'urgence, étant donné que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, les usines de fabrication de chaussures ferment leurs portes au rythme effarant de près d'une par semaine, que de 1956 à 1969, la production canadienne de chaussures a diminué de 1 p. 100, alors que les importations ont augmenté de 568 p. 100, que cette industrie emploie présentement 3,260 ouvriers de moins qu'en 1966 et étant donné également que le gouvernement semble avoir perdu le contrôle des importations de chaussures au Canada.

J'ajoutais, et je continue la citation:

Le 2 juin dernier, l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) annonçait à la Chambre que des pourparlers seraient entamés en vue de limiter les importations de chaussures et je crois que la même mesure s'impose d'urgence relativement à l'industrie de la chaussure.

Le 13 novembre 1975, je continuais, comme on peut le lire à la page 9009 du compte rendu officiel des *Débats*. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas ennuyer la Chambre avec cette question, mais je trouve qu'à ce moment-ci nous devons revenir tellement souvent sur le même sujet, sans lendemain glorieux pour les producteurs ou pour les ouvriers qui travaillent dans la chaussure que je trouve que c'est presque une chinoiserie. C'est là que je veux intervenir pour dire aux honorables députés que je sais qu'ils sont de bonne foi. Mais encore une fois il faudrait que la foi se continue, et puis qu'elle s'accroisse à l'égard de cette question. Comme en fait foi la page 9009 du *hansard*, je proposais encore une motion demandant au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Jamieson) que le Parlement s'occupe d'urgence de cette question avant qu'il ne soit trop tard, et comme on peut s'en douter, elle a encore été refusée.

Le 24 novembre 1975, j'ai brossé de nouveau à la Chambre le tableau réel de cette industrie au Canada. Comme d'habitude, le gouvernement répondit qu'il étudiait la question très sérieusement. Et je tiens à citer les paroles du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce à l'époque, un député du parti libéral qui, je pense, est assis devant moi, et je cite:

En terminant, monsieur le président, je désire signaler qu'au départ cette stratégie sectorielle s'appliquait seulement aux industries de la chaussure de cuir et de la tannerie, et que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Jamieson) étudie présentement la possibilité d'en étendre les avantages au sous-secteur de la chaussure de caoutchouc. Cette démarche suit la suspension,